



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(9)/5
7 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Neuvième session

Buenos Aires, 21 septembre-2 octobre 2009

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget

Programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011

PROGRAMME ET BUDGET DE L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu du projet de budget-programme de la Convention pour l'exercice biennal 2010-2011. En sus d'un état récapitulatif des ressources humaines et financières nécessaires, il décrit l'approche générale et les composantes du budget en tenant compte du fait qu'il s'agit du premier budget de la Convention qui ait été établi selon les principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et qui réponde aux dispositions du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), adopté à la huitième session de la Conférence des Parties.

Le projet de budget pour 2010-2011 fait l'objet à la fois du présent document et de quatre additifs, qui présentent les projets de programmes de travail biennaux chiffrés des organes et institutions de la Convention. Ceux-ci sont à rapprocher du document ICCD/COP(9)/6 et de ses additifs, qui présentent les résultats financiers de la Convention, ainsi que du document ICCD/CRIC(8)/2 et de ses additifs, qui contiennent les plans de travail pluriannuels des organes et institutions de la Convention et le programme de travail conjoint du Mécanisme mondial et du secrétariat.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 3	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la présente note.....	2 – 3	3
II. ÉTABLISSEMENT DU BUDGET	4 – 20	3
A. Généralités	4 – 7	3
B. Budgétisation axée sur les résultats	8 – 17	4
C. Passage à l'euro comme unité de compte	18 – 20	7
III. RÉCAPITULATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA CONVENTION.....	21 – 28	7
A. Vue d'ensemble	21 – 23	7
B. Réserve de trésorerie.....	24	9
C. Contribution du gouvernement du pays hôte au budget de base.....	25	9
D. Prestations offertes au personnel	26 – 28	9
IV. IMPRÉVUS ET FONDS SPÉCIAL POUR LA PARTICIPATION	29 – 33	10
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	34 – 35	12

Annexe

Barème indicatif des quotes-parts pour le financement du budget de base pour 2010 et 2011.....	14
---	----

Tableaux

1. Budget-programme de la Convention, 2010-2011	8
2. Augmentation envisagée pour le budget de base	8
3. Dotation en effectifs proposée pour le Mécanisme mondial et le secrétariat.....	9
4. Montant estimatif du budget conditionnel pour les services de conférence	11
5. Dépenses de fonctionnement qu'entraînerait la tenue de la dixième session de la Conférence des Parties à Bonn	11
6. Estimation des dépenses du Fonds spécial.....	12

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Aux termes de l'alinéa *d* de l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties¹, l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire de la Conférence comprend, selon le cas, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers. On trouvera donc dans le présent document et ses additifs un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

B. Objet de la présente note

2. Le présent document donne un aperçu du projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal. En sus d'une récapitulation des ressources humaines et financières nécessaires, il décrit l'approche globale suivie et les composantes du budget de la Convention, le premier qui ait été établi selon les principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et qui réponde aux dispositions du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), adopté à la huitième session de la Conférence des Parties.

3. Le projet de budget pour 2010-2011 fait l'objet à la fois du présent document et de quatre additifs, qui contiennent les projets de programmes de travail biennaux chiffrés du Comité de la science et de la technologie, du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, du Mécanisme mondial et du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ils doivent être rapprochés du document ICCD/COP(9)/6 et de ses additifs, qui présentent les résultats financiers de la Convention, ainsi que du document ICCD/CRIC(8)/2 et de ses additifs, qui contiennent les plans de travail pluriannuels des organes et institutions de la Convention et le programme de travail conjoint du Mécanisme mondial et du secrétariat.

II. ÉTABLISSEMENT DU BUDGET

A. Généralités

4. En adoptant la Stratégie, les Parties ont décidé que le processus découlant de la Convention devait suivre une démarche plus ciblée et axée sur les résultats, assortie d'un examen de l'orientation générale ainsi que du fonctionnement des institutions et organes de la Convention. Des décisions connexes de la Conférence des Parties ont également influé sur la planification et la présentation du budget de la Convention.

5. Dans la décision 3/COP.8, les Parties ont déclaré que, dans le cadre des cycles de planification et de budgétisation, il faudrait définir des plans de travail pluriannuels (quadriennaux) pour le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le Comité de la science et de la technologie, le Mécanisme mondial et le secrétariat selon les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR). Ces plans de travail seraient présentés à la Conférence des Parties pour adoption, puis actualisés en prévision de chaque session

¹ ICCD/COP(1)/11/Add.1, décision 1/COP.1.

de la Conférence des Parties de façon à couvrir les deux périodes d'intersession suivantes. Il était en outre prévu d'établir des programmes de travail biennaux chiffrés pour les institutions et organes de la Convention susmentionnés. Le secrétariat élaborerait le budget en y intégrant ces programmes de travail.

6. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009 qui, pour les institutions et organes de la Convention, a représenté une phase de transition vers la gestion axée sur les résultats, la planification des travaux s'est faite conformément aux orientations données par les Parties: des plans de travail pluriannuels pour 2008-2011 et des programmes de travail biennaux chiffrés pour 2008-2009 ont été élaborés dans le cadre d'opérations pilotes suivant une méthode de GAR pour le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le Comité de la science et de la technologie, le Mécanisme mondial et le secrétariat. Ces documents ont été présentés aux Parties à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et, compte tenu des observations reçues, tant leur approche méthodologique que leur orientation fondamentale ont été revues. Après la septième session du Comité, les aspects budgétaires de la GAR ont également été intégrés dans le processus de planification. Selon l'approche ainsi mise au point, les plans de travail pour 2010-2013 et les programmes de travail chiffrés correspondants pour 2010-2011 du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, du Comité de la science et de la technologie, du Mécanisme mondial et du secrétariat sont présentés à la Conférence des Parties à sa neuvième session. En outre, un programme de travail conjoint biennal pour le Mécanisme mondial et le secrétariat est également soumis.

7. En sus des éléments de programme qui répondent à la Stratégie, une des innovations introduites dans le budget de la Convention est l'adoption de l'euro comme unité de compte pour 2010-2011, comme les Parties l'avaient décidé dans la décision 1/COP.ES-1.

B. Budgétisation axée sur les résultats

8. La budgétisation axée sur les résultats peut être considérée comme la dimension opérationnelle et financière de la gestion axée sur les résultats. Elle sert à relier l'exécution des programmes aux ressources disponibles et offre un cadre pour une évaluation crédible des résultats en fin d'exercice budgétaire. Le principe même de la GAR est de faire en sorte que des tâches prioritaires soient définies, puis financées.

9. Les documents de planification qui sous-tendent la GAR constituent l'assise du budget. Les plans de travail pluriannuels du Comité de la science et de la technologie, du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, du Mécanisme mondial et du secrétariat présentent l'orientation stratégique des travaux à réaliser, qui est complétée par des programmes de travail biennaux chiffrés précisant les modalités d'exécution et les coûts correspondants à prévoir. Les ressources nécessaires au programme de travail conjoint sont intégrées dans les programmes de travail du Mécanisme mondial et du secrétariat.

1. Terminologie

10. La méthode de gestion axée sur les résultats appliquée à la Convention utilise un certain nombre de notions clefs qui sont présentées ci-après:

a) **Objectifs:** un objectif représente une tâche que la Convention, les Parties, les organes et les institutions entendent accomplir dans un délai déterminé. La Stratégie définit deux sortes d'objectifs: les objectifs stratégiques fixés à l'horizon 2018 et les objectifs opérationnels à atteindre à court et à moyen terme (d'ici trois à cinq ans). Les domaines d'intervention et les principales responsabilités de chacun des organes et institutions de la Convention y sont également définis au regard de ces différents objectifs;

b) **Résultats/réalisations escomptées:** les résultats, ou les réalisations escomptées, sont les avantages intermédiaires ou les transformations résultant des travaux des organes et institutions de la Convention. Même si tel ou tel organe ou institution ne peut à lui seul en contrôler l'achèvement, ils sont en toute logique influencés par ces travaux et en découlent directement. Les réalisations escomptées sont les éléments constitutifs d'un programme et la principale mesure de l'efficacité des organes et institutions de la Convention. Elles correspondent aux promesses que ceux-ci font aux Parties en contrepartie des ressources allouées;

c) **Produits:** Pour parvenir aux résultats attendus, les organes et institutions de la Convention fournissent des produits ou des services concrets;

d) **Indicateurs de résultats:** La méthode de gestion axée sur les résultats prévoit, au stade de la planification, des moyens de vérifier les résultats. Dans l'optique de la Convention, il s'agit de caractéristiques ou de repères utilisés pour mesurer ou indiquer la progression, au cours d'une période donnée, de tel ou tel élément de programme au regard des réalisations escomptées conduisant aux objectifs fixés. Les indicateurs de résultats décrivent la façon dont les transformations inhérentes aux réalisations escomptées seront mesurées. Les éléments clefs de tels indicateurs tiennent au fait qu'ils peuvent être mesurés de façon fiable et qu'ils sont valables (ils mesurent ce qu'ils sont censés mesurer);

e) **Buts:** Dans le cycle de planification et de budgétisation de la Convention, les buts fixés contribuent à centrer l'exécution des programmes biennaux sur la réalisation escomptée, conçue pour s'échelonner sur une période de quatre ans. Ils ont souvent un caractère quantitatif et représentent, pour l'indicateur de résultats, un jalon posé à mi-parcours.

11. À la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, les Parties ont examiné la méthode de gestion axée sur les résultats appliquée à la première série des plans et des programmes de travail des organes et institutions de la Convention et ont formulé des recommandations visant à améliorer ceux-ci. À cet égard, elles ont jugé nécessaire d'y inclure des indicateurs de résultats quantitatifs et des niveaux de référence pour pouvoir mieux suivre les progrès réalisés. Elles ont aussi recommandé l'emploi de formules et d'expressions plus précises dans les plans et les programmes de travail et estimé que ceux-ci devraient prévoir des résultats plus concrets, tangibles et mesurables, ce qui permettrait de mieux comprendre les rôles et domaines d'intervention respectifs des organes subsidiaires, du Mécanisme mondial et du secrétariat dans la réalisation des objectifs opérationnels figurant dans la Stratégie.

12. Les Parties ont encouragé le secrétariat à poursuivre et à mener à bien ses travaux relatifs à une méthode de budgétisation axée sur les résultats et à présenter à la neuvième session de la Conférence des Parties un programme de travail réaliste contenant des renseignements détaillés

sur les besoins budgétaires et indiquant si le financement sollicité était destiné au budget de base ou au fonds supplémentaire.

13. Après la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le secrétariat a révisé la méthode en question pour tenir compte des observations formulées par les Parties et a préparé le passage à une budgétisation axée sur les résultats. Le projet de budget figurant dans le présent document, de même que les plans de travail présentés au Comité et les rapports sur les résultats obtenus, est conforme à cette méthode révisée.

2. Structure et contenu du budget-programme

14. Les plans et les programmes de travail des organes et institutions de la Convention s'articulent autour des objectifs opérationnels et des résultats correspondants définis dans la Stratégie, en fonction des mandats et des domaines d'intervention respectifs de chaque organe ou institution². Le secrétariat s'attachera à contribuer, dans une certaine mesure, aux cinq objectifs opérationnels, tandis que le Mécanisme mondial centrera son attention sur l'objectif opérationnel 5 relatif au financement et au transfert de technologie. Le Comité de la science et de la technologie contribuera uniquement à l'objectif opérationnel 3 relatif à la science, à la technologie et aux connaissances. Quant au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, il se consacrera à tous les objectifs opérationnels ainsi qu'aux objectifs stratégiques, en sa qualité d'organe subsidiaire auquel a été confiée la tâche consistant à examiner l'état d'avancement de la Stratégie.

15. Chacun des organes et institutions de la Convention a défini les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats correspondants pour les quatre prochaines années (2010-2013). Ceux-ci leur fournissent une orientation stratégique sous la forme de plans de travail pluriannuels, qui sont présentés dans le document ICCD/CRIC(8)/2 et ses additifs.

16. Les mesures concrètes à prendre dans un proche avenir pour exécuter les plans de travail sont exposées dans les programmes de travail biennaux des organes et institutions de la Convention. Ces programmes de travail, qui complètent les plans de travail en donnant des renseignements sur les produits qu'il est prévu d'exécuter en 2010-2011 et les ressources nécessaires à cet effet, figurent dans les additifs au présent document. Autrement dit, le projet de budget de la Convention pour 2010-2011 se fonde sur les besoins en ressources découlant des programmes de travail biennaux du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, du Comité de la science et de la technologie, du Mécanisme mondial et du secrétariat. Les dépenses à prévoir pour le programme de travail conjoint du Mécanisme mondial et du secrétariat sont intégrées dans leurs programmes de travail respectifs.

² Les objectifs opérationnels constituent le point de départ de l'examen des progrès réalisés dans l'exécution de la Stratégie par toutes les parties prenantes (Parties, organes et institutions de la Convention, organisations internationales, etc.). Cette démarche simplifiée est censée aider les Parties à procéder à une évaluation approfondie de l'état de la mise en œuvre de la Stratégie aux prochaines sessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, même si les différentes parties prenantes peuvent prendre des mesures conformément aux mandats et aux responsabilités qui leur sont propres.

17. Les travaux du secrétariat, du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention étant étroitement liés, on s'est appliqué, dans un souci de clarté, à faire en sorte que leurs plans et leurs programmes de travail présentent leur charge de travail et leurs responsabilités respectives de façon aussi réaliste que possible. Aussi important que soit le rôle joué par les organes subsidiaires pour guider la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, leurs activités revêtent uniquement la forme de sessions des organes eux-mêmes et de réunions de leurs Bureaux: l'essentiel de leur budget concerne donc les frais de voyage des participants. Le secrétariat a pour tâche de fournir aux organes subsidiaires diverses formes d'appui fonctionnel et logistique, souvent onéreuses. En termes d'obligations, son rôle revient à accorder un appui de qualité aux organes subsidiaires, tandis que ceux-ci assument pour l'essentiel la responsabilité consistant à faciliter le processus de la Convention par des mesures efficaces, en adressant des recommandations à la Conférence des Parties.

C. Passage à l'euro comme unité de compte

18. À sa huitième session et à sa première session extraordinaire, la Conférence des Parties a décidé d'introduire l'euro comme unité de compte à la place du dollar des États-Unis. L'effet de cette modification a été positif pour le secrétariat, puisqu'il est désormais beaucoup moins exposé aux fluctuations de l'euro par rapport au dollar. Cependant, les documents comptables sont libellés en dollars, notamment l'enregistrement des entrées de caisse du secrétariat effectuées dans cette monnaie. Cet élément est particulièrement important dans le cas des transactions avec l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), qui assume un certain nombre de fonctions administratives (états de paie et trésorerie, par exemple) pour le compte du secrétariat et tient ses comptes en dollars.

19. En 2009, l'ONUG a permis au secrétariat de comptabiliser les paiements en euros dans cette monnaie, tout en continuant d'exiger que les versements en dollars soient comptabilisés en dollars. Le secrétariat et le Mécanisme mondial restent donc exposés aux fluctuations monétaires touchant les contributions versées par les Parties en dollars. Par ailleurs, les contributions de certaines Parties en dollars ne correspondent pas à l'équivalent en euros qui est consigné et actualisé chaque mois sur le site Web de la Convention.

20. L'ONU prévoit de moderniser son système informatisé de comptabilité, mais la date de mise en œuvre de cette opération a été différée. Le nouveau système pourra enregistrer des données comptables dans des monnaies autres que le dollar, ce qui n'est pas le cas du système actuel. Il est probable que la mise en place du nouveau système informatisé de comptabilité réduira sensiblement toute exposition à d'éventuelles variations des taux de change.

III. RÉCAPITULATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA CONVENTION

A. Vue d'ensemble

21. Le financement proposé pour 2010-2011, comprenant le budget de base et les ressources extrabudgétaires, est présenté au tableau 1.

Tableau 1. Budget-programme de la Convention, 2010-2011
(en milliers d'euros)

	Budget de base			Ressources extrabudgétaires	Total
	2010	2011	Total		
Secrétariat ^a	6 792	7 082	13 874	12 217	26 091
Mécanisme mondial	2 125	2 166	4 291	10 692	14 983
Comité de la science et de la technologie	39	42	81	650	731
Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	39	42	81	625	706
Total, programmes	8 995	9 332	18 327		42 511
Réserve de trésorerie	195	5	200	–	200
Montant estimatif total des ressources nécessaires	9 190	9 337	18 527	24 184	42 711
Moins: contribution du gouvernement du pays hôte	511	512	1 023	–	1 023
Montant net requis	8 679	8 825	17 504	24 184	41 688

^a Non compris les frais de participation à la dixième session de la Conférence des Parties qui seraient financés à l'aide du Fonds spécial.

22. Concernant les montants à prévoir pour le Mécanisme mondial et le secrétariat par rapport à l'exercice biennal précédent, les augmentations en pourcentage qu'il est proposé d'opérer dans le budget de base sont indiquées dans le tableau 2.

Tableau 2. Augmentation envisagée pour le budget de base
(En milliers d'euros)

	2010-2011	2008-2009	Accroissement en pourcentage
Mécanisme mondial	4 291	3 732	14,98
Secrétariat, y compris la réserve de trésorerie	14 074	12 187	15,48
Total, budget de base de la Convention	18 527	15 919	16,38

23. La dotation en effectifs proposée pour le Mécanisme mondial et le secrétariat est présentée au tableau 3.

Tableau 3. Dotation en effectifs proposée pour le Mécanisme mondial et le secrétariat, par niveau hiérarchique et source de financement

	Mécanisme mondial			Secrétariat			Total général
	Budget de base	Ressources extrabudgétaires	Total	Budget de base	Ressources extrabudgétaires	Total	
SSG	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
D-2	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
D-1	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00	3,00
P-5	2,00	1,00	3,00	9,00	1,00	10,00	13,00
P-4	3,00	1,00	4,00	6,75	4,00	10,75	14,75
P-3	0,00	3,00	3,00	3,00	7,00	10,00	13,00
P-2	0,00	0,00	0,00	4,00	2,00	6,00	6,00
P-1	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Total, administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	9,00	5,00	14,00	25,75	14,00	39,75	53,75
Agents des services généraux	0,00	1,00	1,00	22,00	4,00	26,00	27,00
Total	9,00	6,00	15,00	47,75	18,00	65,75	80,75

B. Réserve de trésorerie

24. Dans la décision 1/COP.ES-1, la Conférence des Parties a décidé de maintenir la réserve de trésorerie dans le Fonds général à un niveau correspondant à 8,3 % du budget de base approuvé, y compris les frais généraux. À la fin de 2009, le montant de la réserve de trésorerie devrait être de l'ordre de 623 834 euros.

C. Contribution du gouvernement du pays hôte au budget de base

25. Conformément à l'offre qu'il a faite au secrétariat, le Gouvernement allemand versera chaque année 511 292 euros au budget de base de la Convention, en sus de sa contribution en tant que Partie. Ce versement vient en déduction du total des contributions demandées aux Parties.

D. Prestations offertes au personnel

26. Suivant les règles en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, les fonctionnaires qui répondent aux conditions requises ont droit à certaines prestations à la fin de leur contrat. Celles-ci englobent les sommes à verser au titre des congés annuels, les frais de réinstallation, les primes de rapatriement et l'assurance maladie après la cessation de service.

27. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé, dans son rapport pour l'exercice biennal 2006-2007, que le secrétariat de la Convention fournisse, par l'intermédiaire des Parties, les fonds voulus pour assurer le règlement des prestations dues à la cessation de service. Actuellement, comme c'est l'usage dans le système des Nations Unies, le secrétariat applique un mode de financement par répartition, en imputant les dépenses sur les sources de financement considérées.

28. À mesure que l'organisation gagne en maturité et que le nombre des fonctionnaires arrivant à la fin de leur contrat s'accroît, soit qu'ils partent à la retraite, soit pour d'autres raisons, les montants que représentent les prestations susmentionnées, en particulier l'assurance maladie à la cessation de service, devraient continuer d'augmenter et pourraient représenter un volume considérable de ressources³. À cet égard, il est proposé, en tant que mesure de précaution, de provisionner un montant de 105 000 euros dans le budget de base pour l'exercice biennal 2010-2011. En principe, le montant des ressources à prévoir devrait être calculé et financé au fil des ans à mesure que les fonctionnaires sont admis à faire valoir leurs droits à de telles prestations. Le secrétariat suit l'évolution observée dans le système des Nations Unies concernant les prestations à verser à la cessation de service et continuera d'étudier des solutions pour financer cette obligation suivant les Normes comptables internationales pour le secteur public et conformément aux pratiques adoptées dans le système des Nations Unies.

IV. IMPRÉVUS ET FONDS SPÉCIAL POUR LA PARTICIPATION

29. Si l'Assemblée générale décidait de ne pas inscrire les sessions de la Conférence des Parties et des organes subsidiaires de la Convention au calendrier des réunions financées par le budget ordinaire de l'ONU, les Parties devraient supporter les coûts liés aux services de conférence. Un budget conditionnel a donc été prévu pour faire face à une telle éventualité.

30. On est parti du principe que le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention se réunirait au total pendant cinq jours ouvrables en 2010 et la Conférence des Parties pendant deux semaines consécutives en 2011. Il faudra donc prévoir des ressources pour financer les services de conférence correspondants, qui doivent permettre de tenir deux séances simultanées à tout moment au cours des sessions (à savoir 20 séances par semaine), ainsi que la traduction, la reproduction et la distribution de la documentation de présession (2 000 pages), de session (150 pages) et d'après-session (100 pages). Le total correspondant est estimé à 1 988 000 euros (voir le tableau 4).

³ Afin de mieux comprendre les dimensions financières des engagements pris au titre de l'assurance maladie à la cessation de service, qui est un régime à prestations définies, le Siège de l'ONU a fait appel aux services de la société d'actuariat Mercer pour réaliser une évaluation actuarielle des prestations versées au titre de ce régime d'assurance dans divers organismes des Nations Unies. Au 31 décembre 2007, le montant cumulé dont le secrétariat de la Convention était redevable à ce titre était de 5,1 millions de dollars. L'étude Mercer a en outre estimé le montant à 608 000 dollars environ que le secrétariat devrait consigner chaque année au titre des engagements supplémentaires à prévoir pour l'année considérée. Concernant les primes de rapatriement, les sommes à verser au titre des jours de congé annuel accumulés et les primes de réinstallation, le secrétariat a calculé que les charges à payer étaient de l'ordre de 2 millions de dollars, montant qui a été comptabilisé dans les états financiers du secrétariat en tant que passif au 31 décembre 2007, conformément à la politique de l'ONU.

Tableau 4. Montant estimatif du budget conditionnel pour les services de conférence

(au cas où l'Assemblée générale déciderait de ne pas imputer les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires sur le budget ordinaire de l'ONU)
(En milliers de dollars/euros)

Objet de dépense	2008-2009		2010-2011	
	Dollars	Euros	Dollars	Euros
<i>Taux de change utilisé</i>		1,3500		1,4300
Services de conférence de l'ONU	2 371	1 757	2 515	1 759
Frais généraux (13 %)	308	228	327	229
Montant total des ressources nécessaires	2 679	1 985	2 842	1 988

31. Si la Conférence des Parties tient sa dixième session à Bonn, un montant supplémentaire de 1 494 000 euros sera nécessaire pour couvrir les dépenses d'ordre logistique (location de locaux, installation des systèmes de communication, engagement de personnel local de conférence, fourniture de systèmes et d'agents de sécurité, location de matériel et fournitures) (voir le tableau 5).

Tableau 5. Dépenses de fonctionnement qu'entraînerait la tenue de la dixième session de la Conférence des Parties à Bonn
(En milliers de dollars/euros)

Objet de dépense	Montant estimatif des dépenses pour la neuvième session 2008-2009		Montant estimatif des dépenses pour la dixième session 2010-2011	
	Dollars	Euros	Dollars	Euros
<i>Taux de change utilisé</i>		1,3500		1,4300
Coûts supplémentaires	1 620	1 200	1 719	1 202
Imprévus	162	120	172	120
Total partiel	1 782	1 320	1 891	1 322
Frais généraux	232	172	246	172
Montant total des ressources nécessaires	2 014	1 492	2 137	1 494

32. Conformément au paragraphe 10 des règles de gestion financière de la Conférence des Parties, le Fonds spécial reçoit «les contributions ... destinées à financer la participation de représentants des pays en développement parties, en particulier des moins avancés d'entre eux, touchés par la désertification et/ou la sécheresse, notamment de ceux situés en Afrique, aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires». Le tableau 6 indique

les montants estimatifs des ressources dont le Fonds spécial pour la participation aura besoin au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 6. Estimation des dépenses du Fonds spécial
(En milliers d'euros)

Neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	553
Dixième session de la Conférence des Parties	1 113
Frais généraux (13 %)	217
Montant total des ressources nécessaires	1 883

33. L'estimation ci-dessus englobe uniquement la neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la dixième session de la Conférence des Parties. Si les Parties décidaient de tenir en 2010 et/ou 2011 d'autres réunions officielles intéressant des représentants qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de l'appui du Fonds spécial, il faudrait réviser cette estimation en conséquence.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

34. Le projet de budget-programme exposé ci-dessus présente les programmes de travail et les besoins en ressources du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, suivant une méthode de gestion axée sur les résultats et conformément à la Stratégie.

35. À sa neuvième session, la Conférence des Parties pourrait:

- a) Examiner, en vue de les adopter, les programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention;
- b) Approuver un budget de base de 17 504 000 euros pour l'exercice biennal 2010-2011, correspondant aux programmes énumérés au tableau 1 (non compris les dépenses pour imprévus);
- c) Approuver le tableau d'effectifs à financer au titre du budget de base;
- d) Décider de maintenir le niveau de la réserve de trésorerie à 8,3 % du montant estimatif des dépenses, y compris les frais généraux, inscrites au budget de base;
- e) Autoriser le secrétariat à appliquer le barème des quotes-parts que l'Assemblée générale a adopté à sa soixante et unième session;
- f) Inviter toutes les Parties à la Convention à noter que les contributions au budget de base sont dues au plus tard le 1^{er} janvier de chaque année, conformément au paragraphe 14 des règles de gestion financière de la Conférence des Parties, et à verser rapidement et intégralement,

pour chacune des années 2010 et 2011, les contributions requises pour financer les dépenses approuvées ci-dessus;

g) Passer en revue les anciens soldes impayés de contributions et charger le secrétariat de continuer à s'employer à les recouvrer;

h) Autoriser le Secrétaire exécutif à utiliser les excédents provenant des exercices biennaux antérieurs pour financer à hauteur des réserves disponibles le moins-perçu que pourraient provoquer les problèmes de trésorerie découlant du non-règlement des contributions et d'autres dépenses non prévues au budget et inattendues pendant le restant de l'exercice biennal en cours;

i) Prendre note des besoins de financement extrabudgétaire, y compris au titre du Fonds spécial pour la participation, pour le secrétariat, le Mécanisme mondial, le Comité de la science et de la technologie et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, d'un montant de 26 116 000 euros, et inviter les Parties, ainsi que les gouvernements des États non parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, à verser des contributions à cet effet;

j) Approuver un budget conditionnel pour les services de conférence, à ajouter au budget-programme du prochain exercice biennal au cas où l'Assemblée générale déciderait de ne pas allouer de ressources à ces activités dans le budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 2010-2011;

k) Demander à l'Assemblée générale d'inclure, dans le calendrier des conférences et réunions de l'exercice biennal 2010-2011, les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires envisagées pour cet exercice;

l) Prendre note du montant estimatif des dépenses supplémentaires qu'entraînerait la tenue de la dixième session de la Conférence des Parties à Bonn et décider que, dans la mesure où l'affectation de contributions volontaires à cet effet ne permet pas d'atteindre ce montant, le solde sera imputé sur le budget conditionnel des services de conférence;

m) Charger le secrétariat de continuer à suivre les directives du système des Nations Unies concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public qui seront mises en œuvre à l'échelle du système en 2010, ainsi que les modifications qui seront ultérieurement introduites dans les systèmes informatisés de comptabilité correspondants lorsque le système intégré de gestion (IMIS) sera remplacé et que des documents comptables seront du même coup disponibles pour donner pleinement effet à la comptabilisation et à la présentation d'informations en euros, et prier le Secrétaire exécutif de continuer à suivre les faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies concernant les prestations à la cessation de service et de recenser les solutions envisageables pour financer les obligations correspondantes;

n) Prier le Secrétaire exécutif de rendre compte à la Conférence des Parties à sa dixième session de l'état des fonds d'affectation spéciale créés en vertu des règles de gestion financière.

Annexe

Barème indicatif des quotes-parts pour le financement du budget de base pour 2010 et 2011

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
1	Afghanistan	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
2	Afrique du Sud		0,290	0,281	34 870	24 390	35 460	24 800	70 330	49 190
3	Albanie		0,006	0,006	740	520	760	530	1 500	1 050
4	Algérie		0,085	0,082	10 180	7 120	10 350	7 240	20 530	14 360
5	Allemagne		8,577	8,305	1 030 730	720 790	1 048 090	732 920	2 078 820	1 453 710
6	Andorre		0,008	0,008	990	690	1 010	710	2 000	1 400
7	Angola	PMA	0,003	0,003	370	260	380	260	750	520
8	Antigua-et-Barbuda		0,002	0,002	250	170	250	180	500	350
9	Arabie saoudite		0,748	0,724	89 860	62 840	91 370	63 890	181 230	126 730
10	Argentine		0,325	0,315	39 090	27 340	39 750	27 800	78 840	55 140
11	Arménie		0,002	0,002	250	170	250	180	500	350
12	Australie		1,787	1,730	214 710	150 150	218 330	152 670	433 040	302 820
13	Autriche		0,887	0,859	106 610	74 550	108 410	75 810	215 020	150 360
14	Azerbaïdjan		0,005	0,005	620	430	630	440	1 250	870
15	Bahamas		0,016	0,015	1 860	1 300	1 890	1 320	3 750	2 620
16	Bahreïn		0,033	0,032	3 970	2 780	4 040	2 820	8 010	5 600

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
17	Bangladesh	PMA	0,010	0,010	1 240	870	1 260	880	2 500	1 750
18	Barbade		0,009	0,009	1 120	780	1 140	790	2 260	1 570
19	Bélarus		0,020	0,019	2 360	1 650	2 400	1 680	4 760	3 330
20	Belgique		1,102	1,067	132 430	92 600	134 660	94 160	267 090	186 760
21	Belize		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
22	Bénin	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
23	Bhoutan	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
24	Bolivie (État plurinational de)		0,006	0,006	740	520	760	530	1 500	1 050
25	Bosnie-Herzégovine		0,006	0,006	740	520	760	530	1 500	1 050
26	Botswana		0,014	0,014	1 740	1 220	1 770	1 240	3 510	2 460
27	Brésil		0,876	0,848	105 250	73 600	107 020	74 840	212 270	148 440
28	Brunéi Darussalam		0,026	0,025	3 100	2 170	3 160	2 210	6 260	4 380
29	Bulgarie		0,020	0,019	2 360	1 650	2 400	1 680	4 760	3 330
30	Burkina Faso	PMA	0,002	0,002	250	170	250	180	500	350
31	Burundi	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
32	Cambodge	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
33	Cameroun		0,009	0,009	1 120	780	1 140	790	2 260	1 570
34	Canada		2,977	2,882	357 690	250 130	363 710	254 340	721 400	504 470
35	Cap-Vert	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
36	Chili		0,161	0,156	19 360	13 540	19 690	13 770	39 050	27 310
37	Chine		2,667	2,582	320 450	224 090	325 850	227 860	646 300	451 950
38	Chypre		0,044	0,043	5 340	3 730	5 430	3 790	10 770	7 520
39	Colombie		0,105	0,102	12 660	8 850	12 870	9 000	25 530	17 850
40	Communauté européenne		2,500	2,500	310 280	216 980	315 500	220 630	625 780	437 610
41	Comores	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
42	Congo		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
43	Costa Rica		0,032	0,031	3 850	2 690	3 910	2 740	7 760	5 430
44	Côte d'Ivoire		0,009	0,009	1 120	780	1 140	790	2 260	1 570
45	Croatie		0,050	0,048	5 960	4 170	6 060	4 240	12 020	8 410
46	Cuba		0,054	0,052	6 450	4 510	6 560	4 590	13 010	9 100
47	Danemark		0,739	0,716	88 860	62 140	90 360	63 190	179 220	125 330
48	Djibouti	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
49	Dominique		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
50	Égypte		0,088	0,085	10 550	7 380	10 730	7 500	21 280	14 880
51	El Salvador		0,020	0,019	2 360	1 650	2 400	1 680	4 760	3 330
52	Émirats arabes unis		0,302	0,292	36 240	25 340	36 850	25 770	73 090	51 110
53	Équateur		0,021	0,020	2 480	1 740	2 520	1 770	5 000	3 510
54	Érythrée	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
55	Espagne		2,968	2,874	356 690	249 430	362 700	253 630	719 390	503 060
56	États-Unis d'Amérique ^c		22,000	22,000	2 731 280	1 909 660	2 776 180	1 941 340	5 507 460	3 851 000
57	Éthiopie	PMA	0,003	0,003	370	260	380	260	750	520
58	ex-République yougoslave de Macédoine		0,005	0,005	620	430	630	440	1 250	870
59	Fédération de Russie		1,200	1,162	144 220	100 850	146 640	102 550	290 860	203 400
60	Fidji		0,003	0,003	370	260	380	60	750	520
61	Finlande		0,564	0,546	67 760	47 390	68 910	48 180	136 670	95 570
62	France		6,301	6,101	757 200	529 510	769 950	538 410	1 527 150	1 067 920
63	Gabon		0,008	0,008	990	690	1 010	710	2 000	1 400
64	Gambie	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
65	Géorgie		0,003	0,003	370	260	380	260	750	520
66	Ghana		0,004	0,004	500	350	500	350	1 000	700
67	Grèce		0,596	0,577	71 610	50 080	72 820	50 920	144 430	101 000
68	Grenade		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
69	Guatemala		0,032	0,031	3 850	2 690	3 910	2 740	7 760	5 430
70	Guinée	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
71	Guinée-Bissau	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
72	Guinée équatoriale	PMA	0,002	0,002	250	170	250	180	500	350

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
73	Guyana		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
74	Haïti	PMA	0,002	0,002	250	170	250	180	500	350
75	Honduras		0,005	0,005	620	430	630	440	1 250	870
76	Hongrie		0,244	0,236	29 290	20 480	29 780	20 830	59 070	41 310
77	Îles Cook		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
78	Îles Marshall		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
79	Îles Salomon	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
80	Inde		0,450	0,436	54 110	37 840	55 020	38 480	109 130	76 320
81	Indonésie		0,161	0,156	19 360	13 540	19 690	13 770	39 050	27 310
82	Iran (République islamique d')		0,180	0,174	21 600	15 100	21 960	15 360	43 560	30 460
83	Irlande		0,445	0,431	53 490	37 410	54 390	38 040	107 880	75 450
84	Islande		0,037	0,036	4 470	3 120	4 540	3 180	9 010	6 300
85	Israël		0,419	0,406	50 390	35 240	51 240	35 830	101 630	71 070
86	Italie		5,079	4,918	610 370	426 830	620 650	434 010	1 231 020	860 840
87	Jamahiriya arabe libyenne		0,062	0,060	7 450	5 210	7 570	5 300	15 020	10 510
88	Jamaïque		0,010	0,010	1 240	870	1 260	880	2 500	1 750
89	Japon		16,624	16,096	1 997 670	1 396 970	2 031 320	1 420 470	4 028 990	2 817 440
90	Jordanie		0,012	0,012	1 490	1 040	1 510	1 060	3 000	2 100
91	Kazakhstan		0,029	0,028	3 480	2 430	3 530	2 470	7 010	4 900

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
92	Kenya		0,010	0,010	1 240	870	1 260	880	2 500	1 750
93	Kirghizistan		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
94	Kiribati	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
95	Koweït		0,182	0,176	21 840	15 280	22 210	15 530	44 050	30 810
96	Lesotho	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
97	Lettonie		0,018	0,017	2 110	1 480	2 150	1 500	4 260	2 980
98	Liban		0,034	0,033	4 100	2 860	4 160	2 910	8 260	5 770
99	Libéria	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
100	Liechtenstein		0,010	0,010	1 240	870	1 260	880	2 500	1 750
101	Lituanie		0,031	0,030	3 720	2 600	3 790	2 650	7 510	5 250
102	Luxembourg		0,085	0,082	10 180	7 120	10 350	7 240	20 530	14 360
103	Madagascar	PMA	0,002	0,002	250	170	250	180	500	350
104	Malaisie		0,190	0,184	22 840	15 970	23 220	16 240	46 060	32 210
105	Malawi	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
106	Maldives	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
107	Mali	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
108	Malte		0,017	0,016	1 990	1 390	2 020	1 410	4 010	2 800
109	Maroc		0,042	0,041	5 090	3 560	5 170	3 620	10 260	7 180
110	Maurice		0,011	0,011	1 370	950	1 390	970	2 760	1 920

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
111	Mauritanie	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
112	Mexique		2,257	2,185	271 180	189 640	275 750	192 830	546 930	382 470
113	Micronésie (États fédérés de)		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
114	Monaco		0,003	0,003	370	260	380	260	750	520
115	Mongolie		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
116	Monténégro		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
117	Mozambique	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
118	Myanmar	PMA	0,005	0,005	620	430	630	440	1 250	870
119	Namibie		0,006	0,006	740	520	760	530	1 500	1 050
120	Nauru		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
121	Népal	PMA	0,003	0,003	370	260	380	260	750	520
122	Nicaragua		0,002	0,002	250	170	250	180	500	350
123	Niger	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
124	Nigéria		0,048	0,046	5 710	3 990	5 810	4 060	11 520	8 050
125	Nioué		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
126	Norvège		0,782	0,757	93 950	65 700	95 530	66 810	189 480	132 510
127	Nouvelle-Zélande		0,256	0,248	30 780	21 520	31 300	21 890	62 080	43 410
128	Oman		0,073	0,071	8 810	6 160	8 960	6 270	17 770	12 430
129	Ouganda	PMA	0,003	0,003	370	260	380	260	750	520

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
130	Ouzbékistan		0,008	0,008	990	690	1 010	710	2 000	1 400
131	Pakistan		0,059	0,057	7 070	4 950	7 190	5 030	14 260	9 980
132	Palaos		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
133	Panama		0,023	0,022	2 730	1 910	2 780	1 940	5 510	3 858
134	Papouasie-Nouvelle-Guinée		0,002	0,002	250	170	250	180	500	350
135	Paraguay		0,005	0,005	620	430	630	440	1 250	870
136	Pays-Bas		1,873	1,813	225 010	157 350	228 800	160 000	453 810	317 350
137	Pérou		0,078	0,076	9 430	6 600	9 590	6 710	19 020	13 310
138	Philippines		0,078	0,076	9 430	6 600	9 590	6 710	19 020	13 310
139	Pologne		0,501	0,485	60 190	42 090	61 210	42 800	121 400	84 890
140	Portugal		0,527	0,510	63 300	44 260	64 360	45 010	127 660	89 270
141	Qatar		0,085	0,082	10 180	7 120	10 350	7 240	20 530	14 360
142	République arabe syrienne		0,016	0,015	1 860	1 300	1 890	1 320	3 750	2 620
143	République centrafricaine	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
144	République de Corée		2,173	2,104	261 130	182 610	265 520	185 680	526 650	368 290
145	République démocratique du Congo	PMA	0,003	0,003	370	260	380	260	750	520
146	République démocratique populaire lao	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
147	République de Moldova		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
148	République dominicaine		0,024	0,023	2 850	2 000	2 900	2 030	5 750	4 030
149	République populaire démocratique de Corée		0,007	0,007	870	610	880	620	1 750	1 230
150	République tchèque		0,281	0,272	33 760	23 610	34 330	24 000	68 090	47 610
151	République-Unie de Tanzanie	PMA	0,006	0,006	740	520	760	530	1 500	1 050
152	Roumanie		0,070	0,068	8 440	5 900	8 580	6 000	17 020	11 900
153	Royaume-Uni		6,642	6,431	798 150	558 150	811 590	567 540	1 609 740	1 125 690
154	Rwanda	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
155	Sainte-Lucie		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
156	Saint-Kitts-et-Nevis		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
157	Saint-Marin		0,003	0,003	370	260	380	260	750	520
158	Saint-Vincent-et-les Grenadines		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
159	Samoa	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
160	Sao Tomé-et-Principe	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
161	Sénégal		0,004	0,004	500	350	500	350	1 000	700
162	Serbie		0,021	0,020	1 860	1 300	2 520	1 770	4 380	3 070
163	Seychelles		0,002	0,002	250	170	250	180	500	350
164	Sierra Leone	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
165	Singapour		0,347	0,336	41 700	29 160	42 400	29 650	84 100	58 810

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
166	Slovaquie		0,063	0,061	7 570	5 290	7 700	5 380	15 270	10 670
167	Slovénie		0,096	0,093	11 540	8 070	11 740	8 210	23 280	16 280
168	Somalie	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
169	Soudan	PMA	0,010	0,010	1 240	870	1 260	880	2 500	1 750
170	Sri Lanka		0,016	0,015	1 860	1 300	1 890	1 320	3 750	2 620
171	Suède		1,071	1,037	128 700	90 000	130 870	91 520	259 570	181 520
172	Suisse		1,216	1,177	146 080	102 150	148 540	103 870	294 620	206 020
173	Suriname		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
174	Swaziland		0,002	0,002	250	170	250	180	500	350
175	Tadjikistan		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
176	Tchad	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
177	Thaïlande		0,186	0,180	22 340	15 620	22 720	15 890	45 060	31 510
178	Timor-Leste	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
179	Togo	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
180	Tonga		0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
181	Trinité-et-Tobago		0,027	0,026	3 230	2 260	3 280	2 290	6 510	4 550
182	Tunisie		0,031	0,030	3 720	2 600	3 790	2 650	7 510	5 250
183	Turkménistan		0,006	0,006	740	520	760	530	1 500	1 050
184	Turquie		0,381	0,369	45 800	32 030	46 570	32 560	92 370	64 590

Partie à la Convention ^a		(d)	Barème ONU	Barème indicatif des quotes-parts pour 2010-2011	Contribution pour 2010		Contribution pour 2011		Montant total à verser en 2010-2011	
			(%)	(%) ^b	Dollars	Euros	Dollars	Euros	Dollars	Euros
185	Tuvalu	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
186	Ukraine		0,045	0,044	5 460	3 820	5 550	3 880	11 010	7 700
187	Uruguay		0,027	0,026	3 230	2 260	3 280	2 290	6 510	4 550
188	Vanuatu	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
189	Venezuela (République bolivarienne du)		0,200	0,194	24 080	16 840	24 480	17 120	48 560	33 960
190	Viet Nam		0,024	0,023	2 850	2 000	2 900	2 030	5 750	4 030
191	Yémen	PMA	0,007	0,007	870	610	880	620	1 750	1 230
192	Zambie	PMA	0,001	0,001	120	90	130	90	250	180
193	Zimbabwe		0,008	0,008	990	690	1 010	710	2 000	1 400
193	Total des contributions des Parties		102 471	100 000	12 411 000	8 679 000	12 620 000	8 825 000	25 031 000	17 504 000

^a États et organisations d'intégration économique régionale parties à la Convention au 31 mai 2009.

^b Conformément au paragraphe 12 a) des Règles de gestion financière, le barème indicatif des quotes-parts est établi d'après le barème des quotes-parts de l'ONU, tel qu'il figure dans la résolution 61/237 de l'Assemblée générale, en date du 13 février 2007.

^c Les États-Unis d'Amérique considèrent que leur contribution au budget ordinaire de la Convention est une contribution volontaire.

^d Appartient à la catégorie des pays les moins avancés.
